

Niveau 4

Pré-requis et conditions d'inscriptions

• Titulaire d'un CAP ou BEPA ou BP agricole de niveau 3 ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur.

ou

• Attester l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé.

ou

• Attester l'équivalent de trois années d'activité à temps plein.

et

• Être âgé de 16 ans au minimum à 29 ans .

Si moins de 16 ans et plus de 29 ans, nous contacter.

Voie de formation et Modalités d'alternance

• Formation par la voie de l'apprentissage : 1 semaine en centre de formation et 3 semaines en entreprise.

Modalités pédagogiques

• Alternance entre cours théoriques et travaux pratiques sur l'exploitation agricole de La Barotte et de séquences en entreprise.

• Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant.

Objectifs visés et évaluables

Former de futurs salariés agricoles en capacité d'assurer en autonomie :

- La préparation des travaux agricoles, du matériel et des équipements.
- La réalisation des travaux agricoles mécanisés : amendements, engrais, entretiens des cultures, semis, récoltes, entretien de parcelles...
- L'entretien et la maintenance préventive des matériels et des équipements.
- Le suivi des matériels et des approvisionnements.

Contenu de la formation

- Module général : communication écrite et orale professionnelle, traitement de l'information écrite et chiffrée, calculs économiques...
- Modules d'enseignement professionnel : entreprise et vie professionnelle, agroéquipement, mécanique et numérique, agronomie, économie d'une exploitation.
- Activités professionnelles : travaux pratiques (préparation des sols, implantation de cultures, travaux de fauche et de conditionnement, récolte de fourrages..., initiation soudure, mécanique...), visites d'exploitations, interventions de techniciens...

SECTEUR AGRICOLE



Modalités d'évaluations du diplôme

- Évaluations formatives chaque semaine de présence en centre de formation permettant à l'apprenant de se situer dans sa progression.
- Le diplôme du BP est validé par l'obtention de la totalité des 6 Unités Capitalisables (UC), évaluées tout au long de la formation.

Suite du parcours

- Salarié(e) agricole qualifié(e) dans une exploitation agricole polyculture-élevage, CUMA, Entreprise de Travaux Agricoles...

Public visé - Modalités de sélection

- Personne manifestant un fort intérêt pour les métiers du vivant, les travaux du sol, l'agroéquipement.
- Aptitude à l'exécution de travaux nécessitant une sollicitation physique.
- Test de positionnement et entretien avec l'équipe pédagogique.

Rémunération

- Le statut d'apprenti génère une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.
- Pour déterminer votre rémunération, utilisez le simulateur à l'adresse suivante : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

Durée

- 23 semaines au centre de formation réparties sur 2 années. 35 heures par semaine, 5 semaines de congés par an.

Mode de financement et tarif

- Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.
- Aide aux frais d'hébergement, de restauration et de 1ers équipements.

Délais d'accès à la formation

- L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.
- Début de la formation en centre courant septembre de l'année.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'accompagnement. Pour plus d'information, contacter notre référent handicap :

handicap.chatillon@educagri.fr

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat de formations : 03 80 91 43 20 - cfppa.chatillon@educagri.fr

CFPPA La Barotte Haute Côte-d'Or
Route de Langres, 21400 Châtillon sur Seine www.labarotte.fr

